

Zeitschrift: The Swiss observer : the journal of the Federation of Swiss Societies in the UK

Herausgeber: Federation of Swiss Societies in the United Kingdom

Band: - (1924)

Heft: 175

Rubrik: Home news

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

The Swiss Observer

Telephone: CITY 4603.

Published every Friday at 21, GARLICK HILL, LONDON, E.C. 4.

Telegrams: FREPRINCO, LONDON.

VOL. 4—No. 175

LONDON, NOVEMBER 8, 1924.

PRICE 3d.

PREPAID SUBSCRIPTION RATES

UNITED KINGDOM AND COLONIES	3 Months (13 issues, post free) . . .	3/6
	6 Months (26 issues, post free) . . .	6/6
SWITZERLAND	3 Months (13 issues, post free) . . .	Fr. 7/50
	6 Months (26 issues, post free) . . .	14.—

(Swiss subscriptions may be paid into Postcheck-Konto: Basle V 5718.)

HOME NEWS

Another step towards the solution of the Savoy Zones controversy is announced. The French Government has accepted the proposal of the Federal Council to submit the dispute, i.e., the interpretation of Article 435 of the Versailles Treaty, to the International Tribunal at The Hague. The following is the official text of the agreement:—

Article premier.—Il appartiendra à la cour permanente de Justice internationale de dire si, entre la Suisse et la France, l'article 435, alinéa 2 du traité de Versailles avec ses annexes, est abrogé ou a pour but de faire abroger les stipulations du protocole des conférences de Paris du 3 novembre 1815, du traité de Paris du 20 novembre 1815, du traité de Turin du 16 mars 1816 et du manifeste de la cour des comptes de Sardaigne du 9 septembre, relatifs à la structure douanière et économique des zones franches de la Haute-Savoie et du Pays de Gex, en tenant compte de tous faits antérieurs au traité de Versailles, tel que l'établissement des douanes fédérales de 1849, et jugés pertinents par la cour.

Les hautes parties contractantes sont d'accord pour que la cour, dès la fin de ses délibérations sur cette question et avant tout arrêt, impartisse aux deux parties un délai convenable pour régler entre elles le nouveau régime desdits territoires, dans les conditions jugées opportunes par les deux parties, ainsi qu'il est prévu par l'article 435, alinéa 2 du traité. Le délai pourra être prolongé sur la requête des deux parties.

Art. 2.—A défaut de convention conclue et ratifiée par les parties dans le délai fixé, il appartiendra à la cour, par un seul et même arrêté rendu conformément à l'article 58 du statut de la cour, de prononcer sa décision sur la question formulée dans l'article premier ci-dessus et de régler pour la durée qu'il lui appartiendra de déterminer et en tenant compte des circonstances actuelles, l'ensemble des questions qu'implique l'exécution de l'alinéa 2 de l'article 435 du traité de Versailles.

Si l'arrêt prévoit l'importation de marchandises en franchise ou à droits réduits à travers la ligne des douanes fédérales ou à travers la ligne des douanes françaises, cette importation ne pourra être réglée qu'avec l'assentiment des deux parties.

Art. 3.—Chacune des hautes parties contractantes déposera au greffe de la cour, en autant d'exemplaires que le prescrit l'art. 34 du règlement de la cour:

1. Dans le délai de six mois à dater de la ratification du présent compromis, son mémoire sur la question formulée dans l'article 1er, alinéa 1, avec la copie certifiée conforme de tous les documents et pièces à l'appui.

2. Dans le délai de cinq mois à dater de l'expiration du délai précédent, son contre-mémoire avec la copie certifiée conforme de tous les documents et pièces à l'appui.

3. Dans le délai de cinq mois à dater de l'expiration du délai précédent, sa réplique avec la copie certifiée conforme de tous les documents et pièces à l'appui, et ses conclusions finales.

Art. 4.—Si la cour, conformément à l'art. 2, est appelée à régler elle-même l'ensemble des questions qu'implique l'exécution de l'art. 435, alinéa 2, du traité de Versailles, elle impartira aux parties les délais convenables pour produire tous documents et observations qu'elles croiraient devoir soumettre à la cour en vue de ce règlement, ainsi que pour y répondre.

En outre, à l'effet de faciliter ledit règlement, la cour pourra être requise, par l'une ou l'autre parties, de déléguer un ou trois de ses membres, aux fins de procéder à des enquêtes sur les lieux et d'entendre tout intéressé.

Art. 5.—Le présent compromis sera ratifié et les ratifications en seront échangées à Paris aussitôt que faire se pourra.

Steps have been initiated between the President of the French Republic and Monsieur Dumant, our Minister in Paris, for the conclusion of an arbitration treaty between the two countries, similar to the one already in force with Italy.

As a consequence of disputes amongst the Socialists in the canton Vaud, which led to a

division of their forces, the council of the Swiss Socialist party has now expelled from their number Dr. Jeanneret-Minkine, a well-known lung specialist in Lausanne, one of the leaders of the Communist elements.

The Zurich railway station is to be reconstructed, within the next 12 to 15 years, at a cost of about 70 million francs. The question as to whether this terminus, which at present is a "blind alley," should be turned into a "through" station is to be settled at a later date.

The village Campo-Cologno (Puschio) is in danger of being entombed, for a tremendous mass of rocks from the neighbouring mountain Sasso del Gallo threatens to detach itself.

Several farmsteads have been destroyed by fire during the last few days: near Gunzen (Olten) one belonging to the farmers Brand and Nyffenegger; another one in Rizenmoos (Toggenburg), owned by the farmer Brigger; and a third one in Engolberg (St. Gall), the property of Councillor Nagel.

Motor accidents continue to claim their victims. Near Wallisellen (Zurich) a taxicab ran into a cart driven by the farmer Jakob Weiss, from Dietlikon, with the result that he and his wife were thrown into the road, the latter succumbing to her injuries. —François Gardy, a Geneva gentleman of 88 years, was run over on the Chêne road by a private car driven by Mr. Léon Jacquet, of the latter place.

An electrician, named Sommerhalder, in the employ of the Zurich Cantonal Electricity Works, was electrocuted through coming into contact with a live wire when repairing a circuit.

The murderer Clemens Bernet was executed on Wednesday morning (Oct. 29th) at Aldorf in the presence of about 40 officials; he walked to the scaffold resolute and penitent, asking forgiveness of all those he had wronged during his life. The signalman Mengis, of Schlieren, with whom the cantonal authorities had contracted, did not obtain the necessary leave of absence from his railway superiors, but visited the scene earlier in the morning in order to instruct his substitute, Hans Bachmann, a mechanic from Dietikon, who acted as executioner.

EXTRACTS FROM SWISS PAPERS.

Eine gesunde Gegend. — Das heimelige Städtchen Zofingen (Aargau) zählt zurzeit nicht weniger als 40 Personen, die 80 Lebensjahre und darüber hinter sich haben, und ein halbes Dutzend erreichte bereits das neunte Dezennium. Bei einer Bevölkerung von etwas über 5,000 Seelen stellt jene Gruppe der Veteranen ein stattliches Kontingent.

(*Crabünder General-Anzeiger.*)

Une belle vigne. — De loin, d'Yverdon, d'Ollon, de Bex, de Lausanne, etc., les viticulteurs vont voir une vigne extraordinaire, appartenant à M. Charles Monnay, au Clos Aymond, à Aigle. Sans exception, les visiteurs déclarent n'avoir jamais rien vu de semblable; plantée en 1923, elle était cette année déjà chargée de récolte: d'une superficie totale de 120 perches, elle a produit 27 brantées et 10 litres et plus de 30 kilos de raisins levés, soit 10,1½ à la perche, plus de 11 brantées au fossorier. Les ceps ont donné une récolte de 2 à 3 kilos de raisin; plusieurs grappes mesuraient 25 cm. de longueur et leur poids allait de 250 à 500 grammes.

(*La Suisse.*)

La vente de la ligne de la Furka. — On annonce que la vente au enchères de cette ligne est fixée au mois de décembre prochain. L'on sera donc bientôt renseigné définitivement sur le sort qui sera fait à cette entreprise, intéressante malgré tout.

Nous croyons savoir que les chemins de fer rhétiques se chargeraient d'achever la ligne jusqu'à Andermatt et de l'exploiter, laissant à d'autres le soin d'exécuter Andermatt-Gletsch. L'Engadine serait ainsi directement raccordée à la ligne internationale du Gothard, ce qui contribuerait puissamment à intensifier le tourisme dans tout le canton des Grisons. L'abandon du tronçon Andermatt-Gletsch ne pourrait que porter préjudice aux stations du Valais et de la Suisse occidentale en général. La réjouissante reprise du tourisme constatée depuis une année en Suisse laisse entrevoir qu'une ligne, reliant non seulement le Léman et le Valais au canton des Grisons, mais encore (par les Schöllenen) au lac des Quatre Cantons et au Tessin, à travers des contrées particulièrement pittoresques, est assurée d'un bel avenir, son exploitation pouvant s'or-

ganiser, dès lors, sur des bases financières incomparablement plus favorables. Pour toute la région du Léman et du Valais, il y aurait donc grand intérêt que le rachat de cette ligne en assurât la complète remise sur pied. Le problème est posé, il sera résolu avant la fin de l'année. La Suisse romande laissera-t-elle échapper une occasion unique d'attirer à elle un trafic qui peut devenir considérable dans un avenir pas très éloigné?

Ne s'y trouvera-t-il personne pour faire ce que les Grisons sont disposés à exécuter?

(*Gazette de Lausanne.*)

Des volontaires pour Somo. — Un comité d'initiative s'est formé en Suisse, comprenant des personnalités appartenant aux milieux les plus divers pour organiser une équipe de 80 volontaires, en vue de prêter son concours pour les travaux de déblaiement. Un appel pressant est adressé aux citoyens qui seraient disposés à participer à cette belle oeuvre de solidarité.

Les hommes pourront se relayer; chacun s'engage pour une période de deux semaines au moins. Les premiers volontaires doivent être sur le terrain le 20 octobre, si possible, au plus tard le 27. Les autres rejoindront ensuite. L'équipe sera sur les lieux jusqu'au 15 décembre.

Les volontaires se soumettront à une discipline exacte. Cantonnement, subsistance et outils leur seront fournis gratuitement; ils ne toucheront pas de solde, apporteront eux-mêmes leur équipement et feront l'avance des frais de voyage. Des réductions de taxe seront demandées et ont été déjà, en partie, promises; on espère pouvoir rembourser à chacun tout ou partie de ses frais de transport.

Pour les adhésions ou demandes de renseignements, s'adresser au Directeur des travaux, colonel Ceresole, Kiesen (Berne).

Compte de chèque postal: "Schweizerische Zentralstelle für Friedensarbeit," No. VIII 9367, en spécifiant "Pour les volontaires de Somo."

(*Démocrate.*)

Die Bestattung von Dr. Boveri. — Die Stadt Baden veranstaltete am Freitag letzter Woche zu Ehren ihres bedeutenden Mitbürgers Walter Boveri eine einfache Trauerkundgebung. Die Räder des B.B.C. Betriebes ruhten vollständig. In geschlossenem Aufmarsch erwiesen, trotz starkem Regen, Arbeiter und Angestellte und die ganze Bevölkerung der Stadt dem Toten die letzte Ehre. Unter den Klängen des Trauermarsches, gespielt von der Stadtmusik, und Glockengeläute bewegte sich der Leichenzug zur Stadtkirche, die die grosse Trauergemeinde nicht aufzunehmen vermochte. Dicht stand die Bevölkerung auf den Strassen Spalier. Direktor Naville ehrte den überragenden Führer und das geistige Haupt der Firma Brown, Boveri in herzlichen Worten. Nationalrat Jäger, der Badener Stadtmann, gedachte mit warmen Worten der grossen Verdienste Dr. Boveris um die Entwicklung der Stadt Baden, der er neben der enormen Beanspruchung in der Leitung des Unternehmens während vielen Jahren seine hervorragenden Dienste als Behördemitglied gewidmet hat.

Die vereinigten Badener Männerchöre umrahmten die erhebende eindrucksvolle Feier. Alsdann erfolgte die Ueberführung des über und über mit Blumen geschmückten Sarges nach Zürich.

Im Krematorium in Zürich fand die Abdankung statt. Prof. Dr. Hönig zeichnete das Lebensbild Dr. Boveris, worauf Bundesrat Schulthess im Namen des engern Freundeskreises von dem Entschlafenen Abschied nahm. Die letzten Grüsse des Verwaltungsrates der Firma entbot in gehaltvoller Ansprache Herr Sarasin aus Basel, der die aussergewöhnlichen Verdienste Walter Boveris um das Unternehmen betonte. Dr. Ernst (Winterthur) sprach dem Dahingeschiedenen den letzten Dank der Elektrischen Unternehmen Motor-Columbus aus, deren erster und einziger Verwaltungsratspräsident Walter Boveri war.

Während einem Musikvortrag entschwand der Sarg, und der Entschlafene wurde der Flamme übergeben. Sein Andenken wird aber immer fortleben.

(*National-Zeitung.*)

Ein unangenehmes Jagderlebnis hatte am letzten Samstag ein Jäger aus Zürich, als er die Streuwiesen bei Kloten nach Jagdwild absuchte. Der Nimrod wurde vom Eigentümer eines Grundstücks, auf dem er sich momentan befand, aufgefordert, sich sofort zu entfernen. Als sich der Jäger weigerte und sich auf sein freies Jagdrecht berief, ging der Bauer auf ihn los. Der Jäger warf sein geladenes Gewehr weg, um ein Unglück zu verhüten. Die beiden wurden handgemein. Zur Unterstützung ihres Mannes eilte nun noch die Frau des Bauern herbei und ging nun mit der blanken Mistgabel auf den Jäger los. Als dann noch ein anderer Landwirt anrückte, war das Schicksal des Ueberfallenen besiegelt. Er wurde weidlich durch-